

Voici ce qui a été présenté lors de la séance du conseil d'administration du mercredi 20 janvier 2021

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président du conseil d'administration (C.A.), M. André Poirier, a ouvert la séance publique du 20 janvier 2021.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un appel est fait au public qui peut envoyer ses questions jusqu'à 15 h le jour de la séance via un formulaire disponible sur le site internet Santé Laurentides.

Le 20 janvier 2021, aucune question du public n'avait été envoyée.

### **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Madame Rosemonde Landry a profité de ce point à l'ordre du jour pour dresser un bref portrait de la pandémie actuelle de la COVID-19 dans les Laurentides. Le nombre de personnes infectées par le virus dans la région est en surveillance continue, surtout après la recrudescence des cas qui a fait suite après la période des fêtes.

Par ailleurs, les éclosions survenant dans les différents milieux de soins et de services font l'objet d'une attention particulière, dans le souci de protéger les usagers ainsi que le personnel. La situation dans les écoles fera aussi l'objet d'une surveillance accrue de la part de la Direction régionale de santé publique.

La vaccination contre la COVID-19 est également une priorité pour le CISSS des Laurentides. L'établissement suit l'ordonnancement du MSSS pour la vaccination des travailleurs de la santé et des groupes prioritaires. Grâce aux livraisons de vaccins reçues, 90 % des résidents en CHSLD dans les Laurentides ont été vaccinés. L'acquisition des réfrigérateurs nécessaires à la conservation des vaccins de la compagnie Pfizer permettra également la vaccination dans toute la région lorsque la compagnie sera en mesure de faire la livraison de vaccins.

### **RAPPORT DES COMITÉS DU C.A. : COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ**

Conformément à l'article 41 du *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité*, le président a déposé le procès-verbal de sa rencontre du 30 septembre 2020 et a présenté les faits saillants.

Il a porté à l'attention des membres du conseil d'administration une forte hausse des plaintes en lien avec la pandémie de la COVID-19.

En effet, l'application et la compréhension des directives ministérielles dans les divers milieux de vie dans les Laurentides engendrent certaines insatisfactions chez les

usagers et leur famille. Le commissariat local aux plaintes et à la qualité des services assure néanmoins son service habituel.

### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET CLINIQUES**

#### **Calendrier des séances du conseil d'administration 2021-2022**

Le conseil d'administration se réunit au moins 6 fois par année. Puisque l'année en cours touche à sa fin, le conseil d'administration se doit d'adopter un calendrier de rencontres. Le calendrier 2021-2022 déposé prévoit 8 séances ordinaires entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 ainsi qu'une séance publique d'information annuelle.

La situation actuelle de pandémie ne nous permet pas encore de déterminer si les séances se dérouleront en présence ou par des moyens technologiques.

Le calendrier des séances sera disponible au public sur notre site Web.

#### **Reconduction et nomination des membres aux comités relevant du conseil d'administration**

Le mandat des membres des comités du conseil d'administration est d'une année et puisque les membres des comités actuels ont été nommés le 22 janvier 2020, leur mandat arrive à échéance.

Étant donné qu'il y aura élections des membres désignés et des membres nommés en mars et en septembre 2021, M. André Poirier, président du conseil d'administration, a communiqué avec chacun des membres pour connaître leur intérêt à siéger ou à poursuivre leur mandat sur les différents comités du C.A.

Les membres ayant exprimé leur désir de siéger ou de poursuivre leur mandat, le conseil d'administration a donc procédé à la nomination et à la reconduction des mandats des membres du comité de gouvernance et d'éthique, du comité de vigilance et de la qualité, du comité d'audit et du comité des ressources humaines.

#### **Composition du comité de direction du Département régional de médecine générale**

Le processus d'élection de trois membres du comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG) a été dûment complété. Ces membres élus ont donc procédé à la nomination de huit médecins correspondant aux critères dictés par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS).

Le nouveau comité de direction du DRMG est donc composé des médecins suivants :

- D<sup>r</sup> Peter Crago, membre élu ayant une pratique en cabinet privé;
- D<sup>re</sup> Audrey Rochon, membre élue ayant une pratique en centre hospitalier de soins de courte durée;
- D<sup>re</sup> Jade Élodie Raymond, membre élue ayant une pratique en CHSLD ou en CLSC;
- D<sup>re</sup> Louise Gaudet, de la clinique médicale Montée de la Baie, membre nommée, chef du DRMG ayant une pratique en cabinet privé;
- D<sup>r</sup> Pierre Michel Laurin, de la clinique familiale des Basses-Laurentides, membre nommé, chef adjoint du DRMG ayant une pratique en cabinet privé;
- D<sup>r</sup> Bertrand Bissonnette, membre nommé ayant une pratique en cabinet privé;
- D<sup>re</sup> Élixa Haley, membre nommée ayant une pratique en CLSC;
- D<sup>re</sup> Johanne Lebeau, membre nommée ayant une pratique en CLSC;
- D<sup>r</sup> Dominic Legault, membre nommé ayant une pratique en centre hospitalier;
- D<sup>r</sup> Éric Morin, membre nommé ayant une pratique en cabinet privé;
- D<sup>re</sup> Vanessa Tourangeau, membre nommée ayant une pratique en centre hospitalier.

Le DRMG est également à la recherche d'un médecin résident provenant d'un groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) afin de compléter la composition de son comité de direction.

#### **Règlement sur la régie interne du conseil des infirmières et infirmiers du CISSS des Laurentides**

Le conseil d'administration a procédé à l'adoption d'une version révisée du *Règlement sur la régie interne du conseil des infirmières et infirmiers* du CISSS des Laurentides, élaboré à partir du projet type du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Ce Règlement a été adopté par les membres à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du 10 décembre 2020 et a reçu l'approbation du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé.

#### **Révision du Règlement concernant la composition, les règles de fonctionnement et les pouvoirs du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise des Laurentides**

En vertu des articles 510 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et 108 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, chaque CISSS concerné doit déterminer, par règlement, la formation d'un comité régional pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise.

Un nouveau comité, communément appelé comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise des Laurentides (CRASLA), a été mis sur pied en 2019. Un règlement interne leur avait alors été imposé, sous condition d'une révision par le comité dans l'année qui suivrait. À la séance du 8 décembre 2020, les membres du CRASLA se sont prononcés sur les modifications à apporter à leur régie interne. Le nouveau règlement adopté permet au comité de compter jusqu'à onze membres, comme prescrit par la LMRSSS.

#### **Démission et nomination de membres du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise**

La Résidence Lachute est la seule installation des Laurentides désignée par la LSSSS et la Charte de la langue française qui est tenue d'offrir les services de santé et les services sociaux en langue anglaise. Il semble donc approprié qu'un gestionnaire du CISSS des Laurentides, responsable de la Résidence, fasse partie du comité CRASLA. Jusqu'à ce jour, c'est M. Patrick Johnson, directeur adjoint de l'hébergement pour le bassin Sud, qui remplissait cette fonction.

Cependant, à la suite de certains changements dans la structure de l'organisation, M. Johnson n'est plus responsable de la Résidence. En accord avec les membres restants du CRASLA, c'est le nouveau gestionnaire de la Résidence Lachute, M. Joseph Hakizimana, qui est nommé pour pourvoir la vacance, et ce, pour la durée du mandat non écoulé de M. Johnson.

#### **Désignation de la clinique RadiologiX Saint-Jérôme comme centre de dépistage désigné dans le cadre du Programme québécois de dépistage du cancer du sein**

Les normes du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) prévoient que la mammographie de dépistage soit effectuée dans des centres de dépistage désignés (CDD) par le ministre sur recommandation des établissements. Sept CDD offrent actuellement des services dans les Laurentides.

La clinique privée RadiologiX St-Jérôme est actuellement en processus pour devenir le huitième centre dans la région. Soucieux d'offrir des services de proximité sur tout son territoire, le conseil d'administration a donc adopté une résolution pour que la clinique devienne officiellement un centre de dépistage désigné dans le cadre du PQDCS. Il est à noter que les mammographies faites dans cette clinique seront gratuites.

#### **Ajout d'une règle de soins–Niveaux de soins et réanimation cardiorespiratoire**

Un formulaire national de niveaux de soins et réanimation cardiorespiratoire sera distribué dans toutes les installations du CISSS des Laurentides. Le CISSS des Laurentides avait déjà mis en place un formulaire unifié pour toutes ses installations. La pandémie de COVID-19 a accentué la nécessité de faire remplir un tel formulaire à tous les patients, sans exception, admis lors d'un épisode de soins ou en hébergement.

La mise à jour régulière de ce formulaire, qui balise les divers niveaux de soins et donc les actions autorisées par l'utilisateur lors d'épisodes de soins critiques, est d'autant plus nécessaire avec la situation actuelle de pandémie.

## **AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES**

### **Politique relative aux frais de déplacement et autres frais inhérents à la fonction**

Le CISSS des Laurentides a adopté une politique applicable pour les employés au personnel syndiqué, au personnel syndicable non syndiqué, au personnel non syndicable, aux pharmaciens, aux sages-femmes et aux stagiaires de l'établissement.

Cette politique vient préciser les règles relatives aux réclamations, approbations et remboursements des frais de déplacement, tels que les frais de repas, d'hébergement, de stationnement et autres frais inhérents.

Cette politique prévoit, lorsque ce sera à nouveau possible, que le covoiturage devra être au cœur des pratiques de déplacement des intervenants.

### **Adoption du rapport périodique (AS-617) de la période 9 se terminant le 5 décembre 2020**

L'établissement doit produire et transmettre un rapport trimestriel (AS-617) à la 9<sup>e</sup> période 2020-2021 se terminant le 5 décembre 2020. Ce rapport trimestriel se traduit par une prévision de résultats déficitaires pour l'exercice financier 2020-2021 au montant de 26,7 M\$. La prévision déficitaire s'explique principalement par les enjeux d'achat de places reliés au désengorgement des lits dans le milieu hospitalier pour 16,6 M\$ et la consolidation de l'offre de service répondant aux besoins de la clientèle jeunesse pour 10,1 M\$.

Les résultats présentés au rapport trimestriel anticipent également les financements qui n'ont pas fait l'objet d'une confirmation de la part du Ministère, c'est-à-dire 315,9 M\$ de dépenses additionnelles et de pertes de revenus découlant de la COVID-19 pour lesquelles les orientations sont en évolution constante, ainsi que 16,4 M\$ de projets non couverts par le financement d'équité qui font l'objet de nombreux échanges avec le MSSS.

### **Demande d'autorisation d'emprunt – COVID-19**

Le 9 juillet 2020, une résolution a été adoptée permettant au CISSS des Laurentides d'emprunter un montant maximum de 135 M\$. Cette autorisation prendra fin le 31 mars 2021.

La présente demande d'autorisation d'emprunt permettra d'emprunter, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2021 inclusivement, un montant maximum de 200 M\$.

Ce montant représente les dépenses et pertes de revenus estimées liées à la COVID-19 diminuées des avances de financement faites par le MSSS. L'emprunt permettra de soutenir nos besoins de liquidités et ainsi poursuivre les activités courantes de l'établissement.

### **Signature d'une entente particulière de 29 places régulières et 1 place spécifique pour clientèle SAPA- Résidence Saint-Philippe**

Le CISSS des Laurentides a déjà une entente avec la Résidence Saint-Philippe, une ressource intermédiaire située à Brownsburg-Chatham.

Conformément à la politique de délégation, la nouvelle entente proposée avec la résidence est soumise pour approbation au conseil d'administration compte tenu de sa valeur excédant 10 M\$.

La Direction des programmes de soutien à l'autonomie des personnes âgées, le Service de la gestion et relations contractuelles des ressources non institutionnelles ainsi que le prestataire de services souhaitent mettre fin à l'entente actuelle afin de conclure une nouvelle entente à plus long terme.

Considérant le peu de ressources dans cette région ainsi que les travaux faits par la ressource récemment, le CISSS des Laurentides souhaite consolider ses liens avec ce partenaire par une entente d'une valeur de 14 563 500 \$, de octobre 2020 jusqu'à septembre 2025, avec une possibilité de renouvellement de 5 années supplémentaires.

## **LES FONDATIONS**

Madame Nadia Dahman, qui occupe le poste d'observateur des fondations au sein du conseil d'administration, dresse un bilan des activités des 14 fondations œuvrant au profit du CISSS des Laurentides. Celle-ci mentionne que la table de travail des fondations est à pied d'œuvre pour préparer la campagne de promotion des fondations auprès du personnel et des médecins du CISSS qui aura lieu au printemps prochain.

Madame Dahman a également profité de cette tribune pour souligner le dynamisme actuel des relations entre les fondations et l'établissement et qu'une présentation des fondations, de leur mission et accomplissements, sera fait aux membres du CA au cours des prochaines séances du conseil.

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES SÉANCES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CISSS DES LAURENTIDES**

**VISITEZ LE SITE  
SANTÉ LAURENTIDES!**

**LE CISSS DES LAURENTIDES**  
complice de votre santé

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Laurentides

Québec 